

Les carrières MINIER, engagées dans un protocole qualitatif au long cours

La fin d'année a été marquée, pour la carrière Le Buisson et La Varenne sur la commune de saint-Jean-Froidmentel, par la validation officielle du quatrième volet de la charte environnement.

Élaborée par l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction), cette charte comprend quatre-vingt points de contrôle sur la "bonne conduite" environnementale de la carrière candidate. En ligne de mire, les incidences, présentes et à venir, de l'exploitation sur la nature mais aussi sur la vie des riverains : qualité de l'eau, niveau des poussières, nuisances sonores, impact visuel post exploitation ...



Tout est passé en revue. Bien entendu, la démarche est volontaire. Conformément à l'implication personnelle de Francis Minier dans la préservation du patrimoine tant humain que naturel, l'entreprise fut dans les premières à s'engager dans ce protocole. Après un diagnostic initial, un plan d'actions a été établi pour amener progressivement les

pratiques aux objectifs définis. Des investissements matériels ont évidemment été nécessaires mais l'angle de la formation s'attachant au changement des mentalités et des habitudes a été déterminant.

Une illustration marquante : aujourd'hui, l'après carrière est pensé avant même la mise en exploitation d'un site. Ainsi, lorsque ce dernier est rendu à sa vocation initiale, les modifications topographiques doivent passer inaperçues ou, pour le moins, naturelles. Un changement de mentalité pour lequel l'entreprise Minier s'engage depuis longtemps et que cette charte environnement met en exergue.